

Bulletin municipal 2018

Cliché gagnant du concours-photo « objectif nature » (Monique Thébault)

Mot du Maire

Chers Dompierrois,

2018 a été l'année où des projets ont éclos et où d'importants chantiers ont démarré. Ainsi la maison des associations, après les choix des acteurs de sa réalisation a vu démarrer sa construction sur le camping. Elle permettra des réunions qui se tiendront ainsi sur un site agréable et verdoyant, y compris pour les familles qui souhaiteraient y organiser des petites fêtes. En outre, elle offrira désormais aux touristes qui s'arrêteront sur le camping des douches et des toilettes dignes de ce nom!

La maison Cluzaud, après son terrible incendie, devrait être entièrement rénovée. Nous avons choisi les artisans qui interviendront et en feront une jolie maison que la commune pourra louer à une famille puisqu'elle comporte de nombreuses pièces (5).

Enfin, l'achat de la maison Serier, bien située, au principal croisement du village, avec son petit terrain vert, a été achetée pour y accueillir le projet de « maison multiservices » ou « lieu de vie » qui manque tant depuis la fermeture de notre dernier commerce. Une équipe, ouverte aux volontaires, se constitue pour mener à bien ce projet difficile mais tellement nécessaire. C'est une œuvre de longue haleïne.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal s'est poursuivi sous la responsabilité de Michel et d'Olivier. Il devrait voir le jour en 2019, ce qui pourrait faciliter l'obtention des permis de construire. Comme vous pourrez le lire, la station d'assainissement du bourg étant devenue totalement obsolète, nous avons décidé de la réhabiliter avec l'aide du Département et de l'Agence de l'Eau.

La salle des fêtes a été repeinte, le logement de la poste entièrement réhabilité pour y installer une famille avec 4 enfants.

La voirie, tant pour sa partie communale que pour sa partie intercommunale, a été entretenue comme il se doit.

Tout cela a été permis et sera poursuivi grâce à des finances saines et bien contrôlées comme vous pouvez le voir.

Enfin, sujet de préoccupation qui a hanté les nuits de votre maire, le sort de notre école a été sauvé pour l'année 2019/2020 mais nous sommes confrontés à une philosophie des représentants de l'éducation nationale qui pensent qu'ils faut absolument regrouper les écoles sur des centres plus importants. Moi qui pensais que « small is beautiful », je suis mis devant l'idée que « big is necessary » - affaire à suivre avec confiance car notre détermination est grande.

Nos associations se montrent dynamiques pour organiser de multiples animations... Qu'elles soient remerciées. Elles sont nécessaires à la vitalité de la commune.

Enfin, beaucoup de maisons se sont vendues et nous avons accueilli de nombreux arrivants qui viennent enrichir notre village qui en a bien besoin.

Gageons que 2019 se poursuivra sur cette lancée. Soyez assurés de tout le dévouement des élus et de nos agents municipaux qui sont tous à votre service!

Directeur de publication : Philippe Guibert
Commission de rédaction : Michel Rousseau, Vincent Thibaud,
Jacky Duplouich
Rédaction et crédits photos : Marie-Jo et Alexandra

Philippe Guibert

Projet de création d'un lieu de vie (maison Serier)

Une réunion publique, tenue le 13 octobre 2017 en présence d'une petite trentaine de personnes, fut un préambule à ce projet. Le bar restaurant de Dompierre ayant fermé au 1er janvier 2017, la commune a donc perdu son dernier commerce. Cette première réunion a permis de relever quels pourraient être les besoins et les désirs des Dompierrois.

Par la suite, 180 questionnaires anonymes ont été envoyés à tous les habitants de la commune afin qu'ils puissent répondre (de manière anonyme) concernant leurs habitudes de consommation, leurs éventuels besoins et idées. (Nous avons évoqué les résultats lors de notre précédent bulletin).

La « maison Serier » a été acquise par la commune pour un montant de 36389,35 €, frais de notaire inclus.

Les associations ont été conviées par la suite pour une réunion de travail le 11 décembre 2018, cette rencontre constructive a permis d'affiner les activités potentielles à proposer dans ce futur lieu.

On pourrait donc y trouver l'agence postale, la bibliothèque, un point numérique, un point « relais colis », un épicerie (produits locaux et de première nécessité), une petite restauration/bar (livraison de repas), la mise à disposition d'un local « professionnel » (couture, coiffure...).

En parallèle, Monsieur Guibert a visité différents lieux qui pourraient correspondre à nos attentes :

- *Le temps de Vivre*, à Aix sur Vienne
- *La Mandragore*, à Bussière-Boffy
- *Le Comptoir*, à St-Priest-Ligoure.

Affaire à suivre...

Repas des aînés 2019



Cette année, 57 convives sont venus apprécier le repas annuel, préparé par le traiteur Ardillon. La grippe a malheureusement fait quelques absents. Mme Willems a animé le moment avec quelques chansons qui ont ravi l'auditoire. Ce repas offert par la commune et très attendu par beaucoup de séniors est un moment important d'échange et de convivialité. La décoration, réalisée par Sabrina Roulon (conseillère

municipale) aux notes de couleurs maritimes et chaleureuses a ajouté un petit rayon de soleil dans ce quotidien parfois monotone.



Travaux et acquisitions diverses

- Réhabilitation de la station d'assainissement du bourg au camping**
Remplacement d'une partie du réseau
 Les travaux sont réalisés par l'entreprise Gavanier (Bessines sur Gartempe) pour un montant de 90 366,45 € TTC. Ils ont débuté et sont toujours en cours. Ils ont été subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 30 800 € et par l'Agence Loire-Bretagne pour un montant de 30 797,06 €
- Construction d'un local associatif au camping**
 Les travaux sont en cours et réalisés par les entreprises citées dans le tableau ci-dessous. Ce local pourra être mis à la disposition des associations ou loué pour des petites manifestations. Il sera aussi équipé de sanitaires pour les usagers du camping, et ultérieurement le wifi. Une subvention du Conseil Départemental de 35 000 € et une autre de l'état (DETR) 28 162,50 € ont été attribuées pour ce projet.
- Travaux de réfection des peintures de la salle des fêtes**
 La réfection a été réalisée par l'entreprise Paquet (Chateauponsac) pour un montant de 8 050,50 € et subventionnée par le Conseil Départemental à hauteur de 2 348,06 €.

Lots	Entreprises	Offre H.T. €
N°1 : Terrassement/Maçonnerie	GERMANAUD	50 000,00
N°2 : Charpente/Couverture	MARTINET	18 000,00
N°3 : Menuiseries Acier	BATOUFER	16 000,00
N°4 : Sanitaire	BARDU	9 028,00
N°5 : Electricité/Chauffage/ Ventilation	TDE AUPETIT	10 239,75
N°6 : Plâtrerie/Peinture/Faux Plafond	DOUSSAUD	6 493,00
N°7 : Carrelage	MESMIN	13 555,14
Bureau de contrôle et mission SPS	SOCOTEC et BET DELOMENIE	2 738,00
Montant HT : 126 053,89 + T.V.A. 20 % 25 210,78		151 264,67 € TTC

- Réfection du court de tennis**
 Les peintures du sol du court de tennis ont été rénovées l'été dernier par l'entreprise Padelcourt pour un montant de 5 040,00 € TTC, une subvention de 1 680 € a été accordée par le Conseil Départemental.
- Vente du communal de la Vauzelle** : Dans le but d'y installer un assainissement individuel, la vente a été effectuée pour un montant de 424 €
- Acquisition de parcelles au Couret** : en cours d'acquisition, afin de rétablir la circulation à son bon emplacement.
- Réhabilitation du logement locatif de la poste.**
 Le logement situé au-dessus de la Poste nécessitait d'être rafraîchi. Les peintures et sols ont été refaits par l'entreprise Paquet pour un montant de 13 465,99 €, l'entreprise Lagelec a effectué la mise aux normes électriques et a installé un chauffe-eau pour un montant de 7 753,67 €. Les travaux de menuiserie et d'isolation ont été effectués par l'entreprise Audier pour un montant 6 780,88 €. Une fois rénové, ce logement a été loué à la famille Reix.

- **Travaux de reconstruction partielle de la maison « Cluzaud »**

Suite à l'incendie dans la nuit du 22 au 23 juin, la maison Cluzaud avait subi de gros dommages. Les travaux de reconstruction ont donc débuté. Le logement pourra ensuite être reproposé à la location à partir du 1er mai 2019.

Lots	Entreprises	Offre H.T. €
N°1 : Plâtrerie	DENOYER	4 948.50
N°2 : Menuiseries extérieures	AUDIER	5 667.40
N°3 : Menuiseries intérieures	AUDIER	2 647.00
N°4 : Electricité	TDE AUPETIT	10 089.43
N°5 : Plomberie	LECOMTE	3 155.26
N°6 : Génie Climatique	LECOMTE	6 674.59
N°7 : Carrelage	MESMIN	2 771.55
N°8 : Peinture	DESPLOMBIN	24 859.76
Total travaux H.T.		60 813.49
T.V.A. 10 %		6 081.35
Total travaux T.T.C		66 894.84

Voirie 2018

Encore cette année, nous avons veillé à entretenir nos routes et nos chemins communaux avec les moyens octroyés par la Com-Com pour nos routes et ponts communautaires et par les deniers communaux pour nos chemins.

- Le pont des Eures avait subi des dégradations dues aux fortes précipitations du 31 mai 2017. L'entreprise Crobam a réalisé de façon remarquable la réfection du pont.
- Depuis de nombreuses années, il avait été question de la sécurité du pont des Eures. Nous avons obtenu la pose de rails de sécurité de part et d'autre du pont.
- Trois routes (Chez Chaumet vers le Monteil, Carrefour des Faïtes vers la Croix des Prunes, route de Viville) ont eu leurs fossés curés. Logiquement, en 2019 ces trois routes seront goudronnées. Nous tenons à remercier le responsable de la voirie (M. Jouanny) pour tout le travail qu'il réalise et pour obtenir les crédits nécessaires auprès de la Com-Com pour assurer un minimum d'entretien de notre réseau.
- 2.5 jours de point-à-temps nous ont été octroyés par la Com-Com. L'entreprise Courcelle qui a obtenu le marché a refait la route entre le carrefour de Treifeix vers le village de Chez Chaumet.
- Pour la part communale, le conseil municipal avait délibéré en faveur du goudronnage de la route entre la Tuilerie et le château d'eau. Depuis sa création, cette route nécessitait

beaucoup d'entretien tous les ans. Plusieurs dizaines de tonnes de cailloux ont été écartés



- par nos employés communaux tous les ans et pour toujours avoir un mauvais résultat. Gageons que la solution qui aura été prise sera la bonne.
- Plus de 30 t de compomag ont été étalés par nos employés communaux afin de boucher les différents nids-de-poule en formation au printemps. Vincent et Jean-Luc passent sur les 60 kilomètres de chemins pour boucher les trous formés en hiver (environ 100 t nécessaires).
- Toutes les routes (60 km) et chemins (60 km) sont débroussaillés en automne et en hiver. A partir de la pousse de l'herbe (Mai), Vincent et Jean-Luc passent autant de fois qu'il est nécessaire le broyeur d'accotement.
- L'entretien de notre réseau routier est un travail de tous les jours et nous remercions tous les acteurs qui y contribuent.

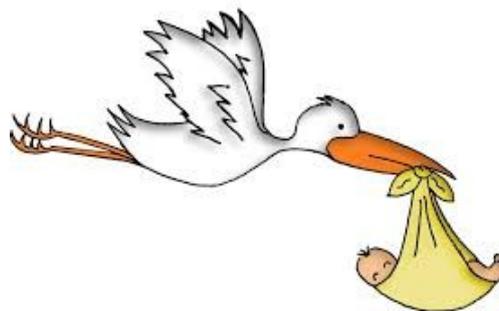
Michel Rousseau, adjoint en charge de la voirie

Etat-civil

Naissances :

- Le 16 janvier 2018, Léo, Daniel, Julien Lussat.
- Le 18 janvier 2018, Ninon, Cyrille Lamant
- Le 11 novembre 2018, Natael, Georges, Albert Reix Wadin.

Bienvenue aux bébés et félicitation aux parents !



Mariages :

- Le 12 mai 2018, Lise, Francine, Marie Dehorter et Johannes Knies, domiciliés au 18, le Maubert
- Le 1er septembre 2018, à Paunat (24) Severine Gensou et Benoit Rousseau au 3, Ayres
- Le 13 octobre 2018, Emilie, Yvette Roby et Loïc, Henri, Robert Prudhomme-Vaintan, Chamboret



Décès :

- Le 5 février 2018, Jean Lucien Fauvet, 2 Les Ecures
- Le 19 mai 2018, Jean Lemargue, 1 Les Combes
- Le 9 juin 2018, Dylan, Luigi, Corado, Thery Delsaut, Brigueuil
- Le 8 juillet 2018, Gérard, Jean-Claude Gouban, 1 La Borde
- Le 27 juillet 2018, Robert Marquet, 14 Champagnat
- Le 21 novembre 2018, Simon Thibaud, 3 Treiffeix

Nos condoléances aux familles.



Notre école

L'école de Dompierre accueille cette année 12 élèves : 4 élèves de Cours Préparatoire (CP), 5 élèves de Cours Élémentaire 1ère année (CE1) et 3 élèves de Cours Élémentaire 2ème année (CE2), puisque l'école accueille uniquement le cycle 2.

L'apprentissage de la lecture étant l'un des enjeux fondamentaux du cycle 2 nous travaillons beaucoup autour du livre et des écrits littéraires : c'est dans ce cadre que nous nous rendons tous les mardis au point lecture de la commune pour y emprunter des livres. Nous participons cette année encore au prix « Je lis, j'élis » : nous nous rendrons en fin d'année à la médiathèque de Magnac-Laval et nous aurons l'occasion d'y rencontrer Céline Claire, auteur de littérature jeunesse. Nous participerons également au festival de théâtre de Bessines-sur-Gartempe, Graines de rue, au cours duquel nous assisterons à 2 représentations.



Pour ce qui concerne nos activités de début d'année, nous nous sommes rendus à la piscine de La Souterraine, avec les CM1 – CM2 de Saint-Hilaire la Treille, afin de faire un cycle de natation, moment fort de l'année particulièrement apprécié des élèves.

En ce moment nous travaillons sur les insectes : nous accueillons 2 élevages de chenilles dans la classe, dont nous espérons pouvoir observer la transformation !

Nous envisageons, en toute fin d'année, de partir en voyage scolaire avec les écoles de Saint-Léger Magnazeix et Saint-Hilaire la Treille pour la dernière année qui voit une convention unir nos trois écoles.

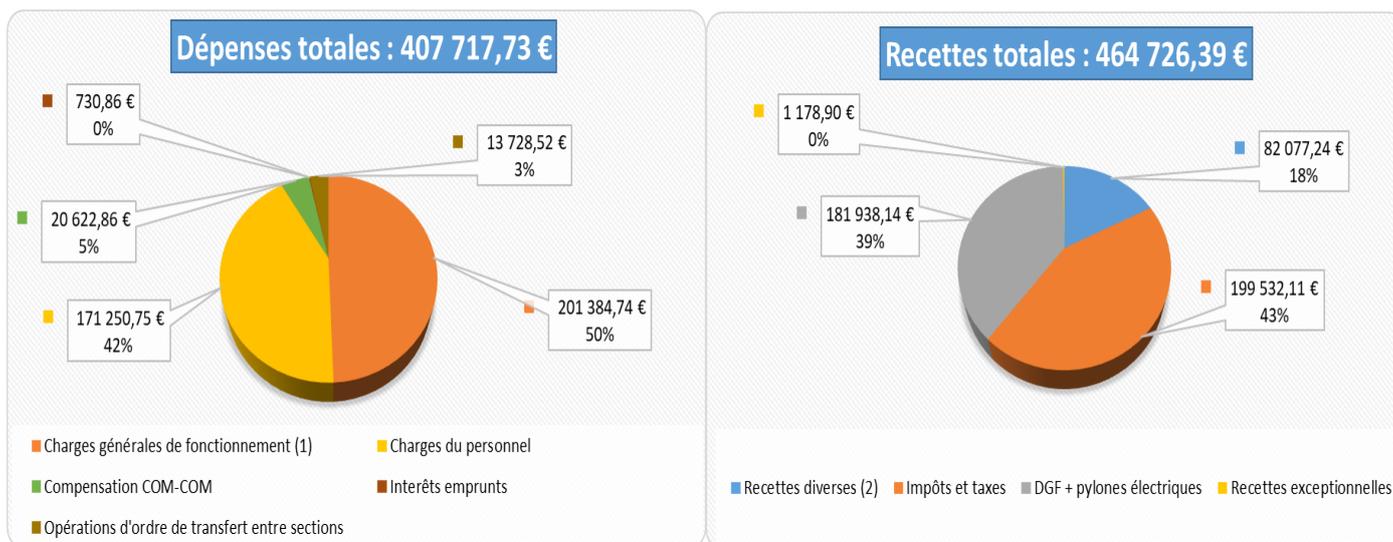
Ce bulletin municipal est également l'occasion pour moi de remercier très chaleureusement la municipalité pour sa confiance, son implication et son dévouement sans faille pour l'école, particulièrement en cette année de grands bouleversements.

Claire Viard

Vote du compte administratif 2017 « commune »

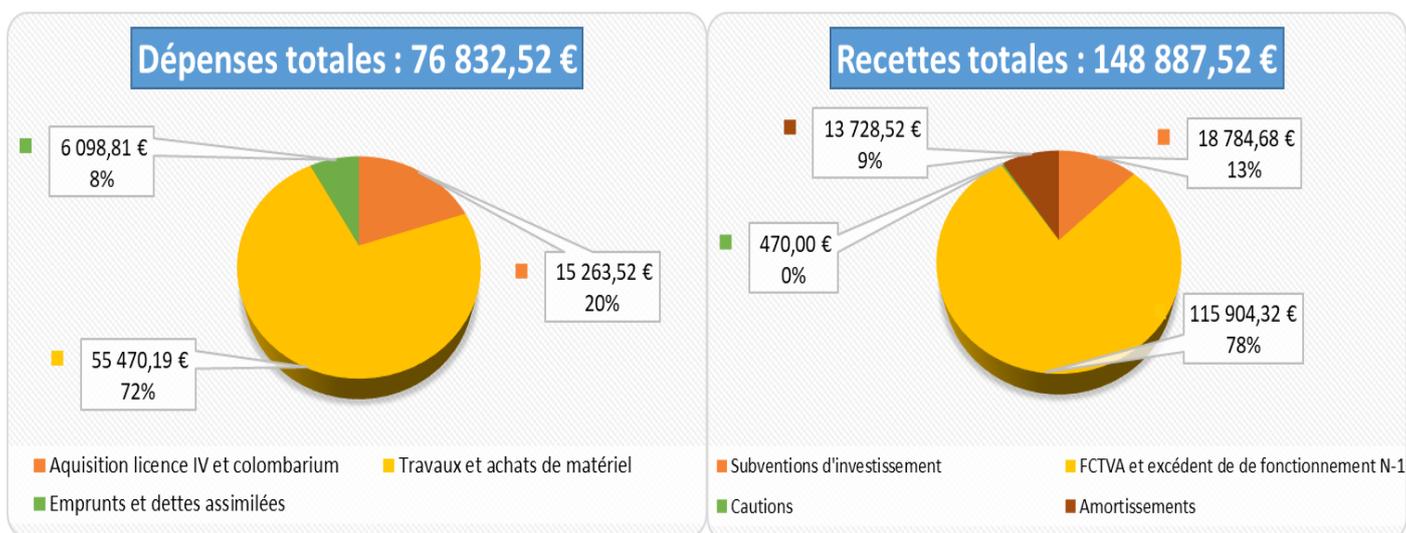
Le compte administratif 2017, présenté par Michel Rousseau, Vincent Thibaud et Jacky Duplouich, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Section d'exploitation



Excédent de fonctionnement : 57 008,66 €

Section d'investissement



Excédent d'investissement : 72 055,00 €

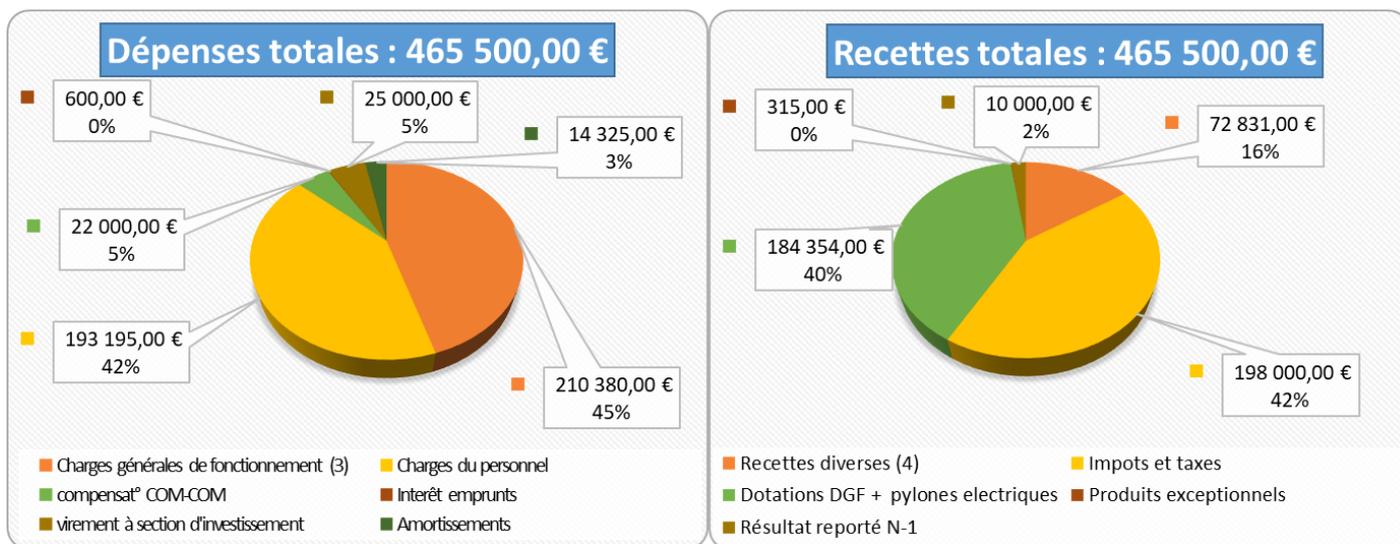
(1) - Les charges générales de fonctionnement de la commune comprennent aussi les charges des missions d'indemnités, des cotisations URSSAF et retraites des élus ainsi que les subventions aux associations et les subventions exceptionnelles (telles la prime à l'installation et les sorties scolaires)

(2) - Les recettes diverses comprennent les frais de remboursement de l'agence postale et des frais de fauchage COM-COM, les locations d'immeubles, terrains, camping, concessions cimetièrre et droits de pêche.

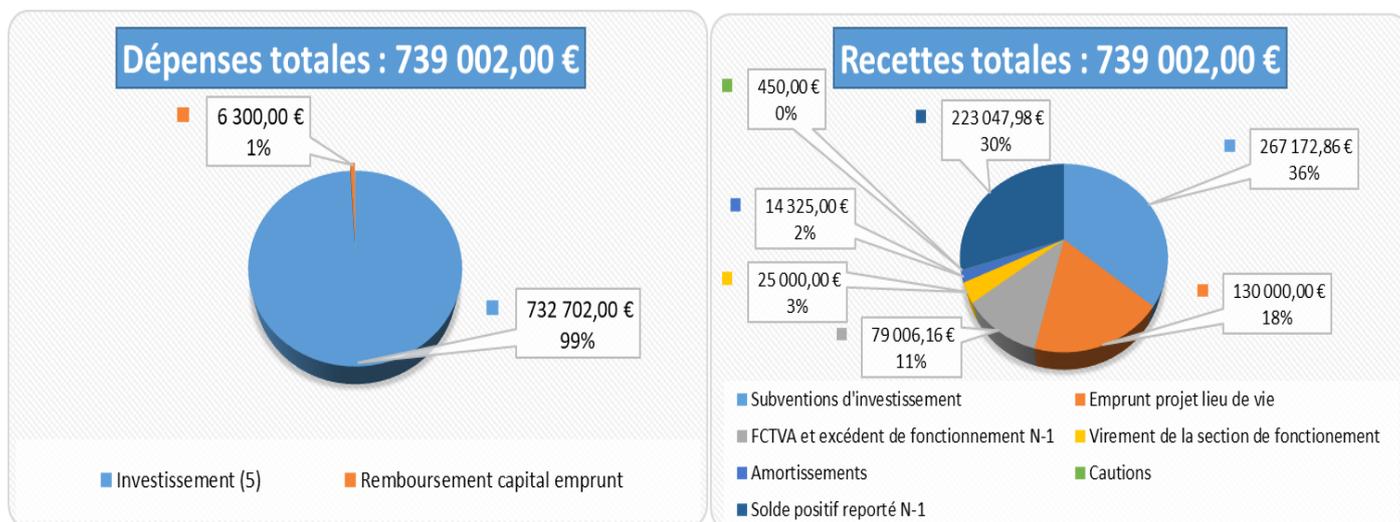
Vote du budget primitif 2018 « commune »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018 qui s'élève à :

Section d'exploitation



Section d'investissement



(3) - Les charges générales de fonctionnement de la commune comprennent aussi les charges des missions d'indemnités, des cotisations URSSAF et retraites des élus ainsi que les subventions aux associations et les subventions exceptionnelles (telles la prime à l'installation et les sorties scolaires)

(4) - Les recettes diverses comprennent les frais de remboursement de l'agence postale et des frais de fauchage COM-COM, les locations d'immeubles, terrains, camping, concessions cimetière et droits de pêche

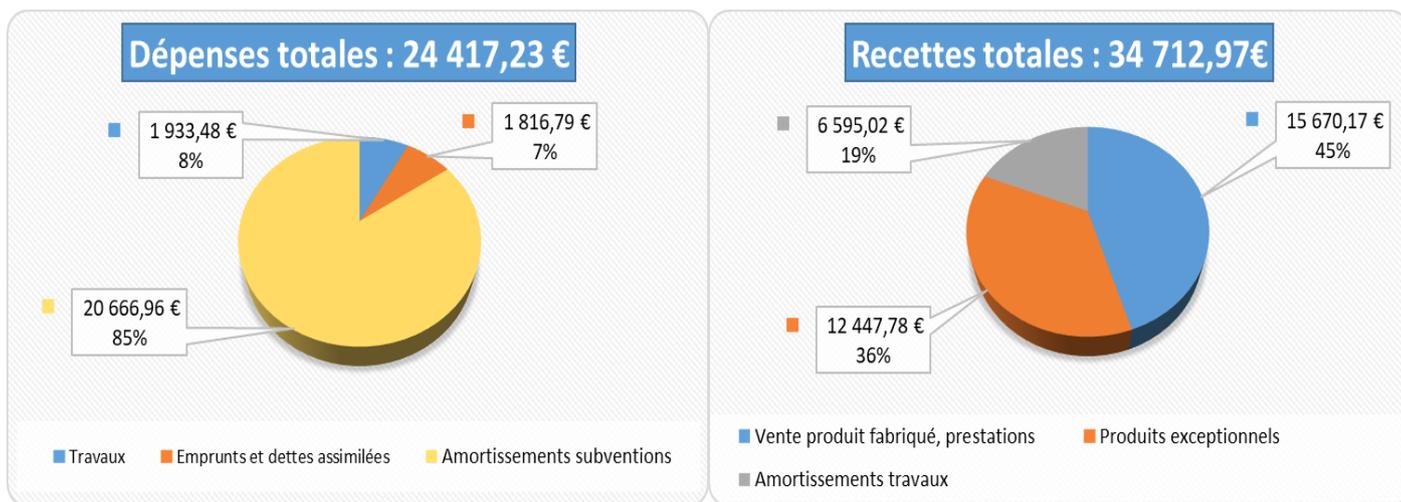
(5) - L'investissement correspond à l'achat de terrains, aux travaux de voirie et bâtiments, au projet du lieu de vie et au local associatif.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif eau-assainissement 2017

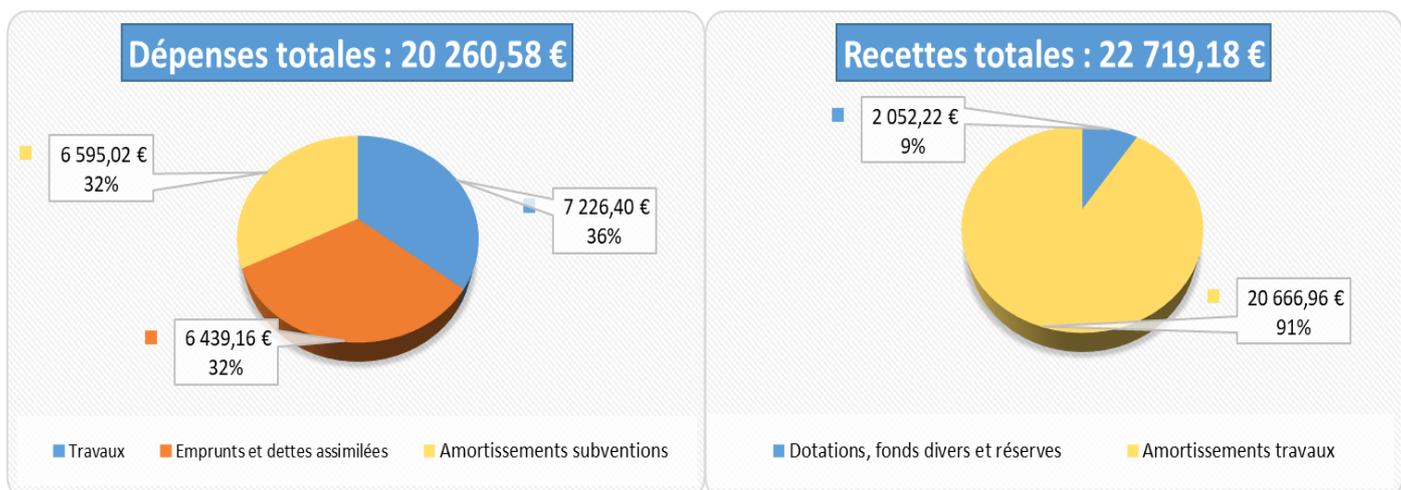
Le compte administratif 2017, présenté par Michel Rousseau, Vincent Thibaud et Jacky Duplouich, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Section d'exploitation



Excédent de fonctionnement : 10 295,74 €

Section d'investissement

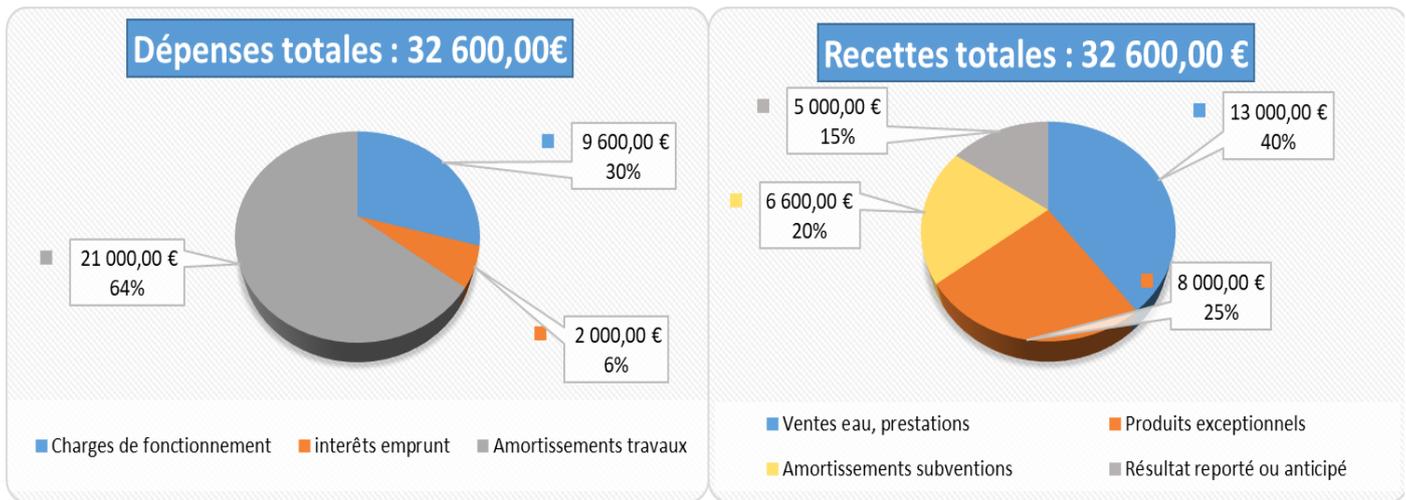


Excédent d'investissement : 2 458.60 €

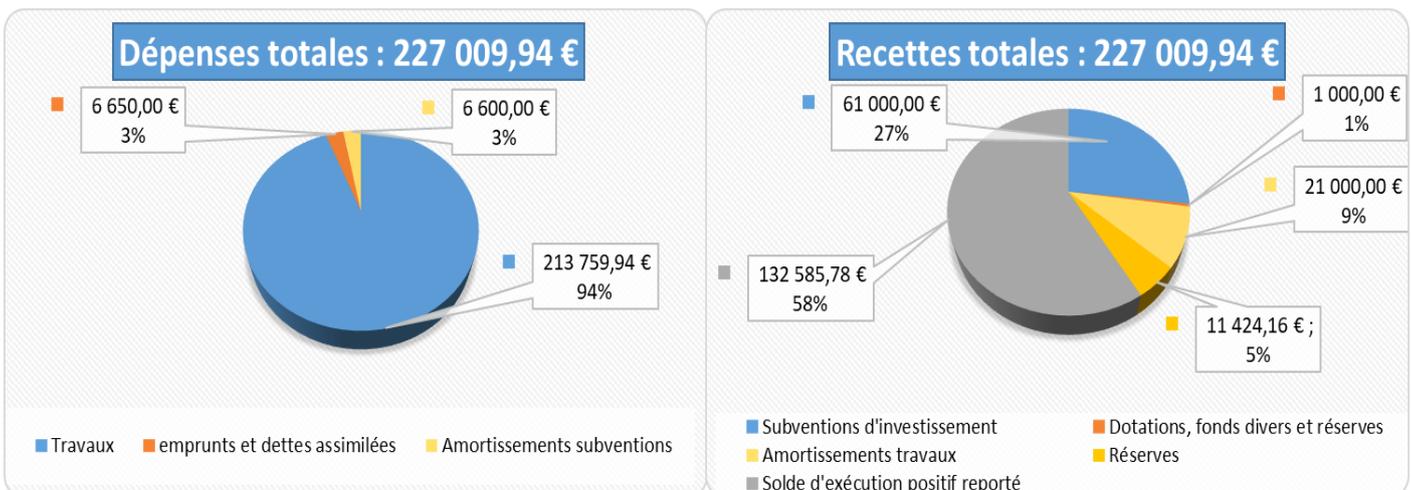
Vote du budget primitif eau-assainissement 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018 qui s'élève à :

Section d'exploitation



Section d'investissement



Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations

Comité des Fêtes	400 €
Société de chasse de Dompierre (A.C.C.A)	400 €
Amicale « Sourire d'automne »	400 €
Association Kloreaufil	400 €
Catherine's Corner Club Association	400 €
Coopérative scolaire	640 €
AAPPMA « Brame et Semme »	50 €
Comité des foires et concours de Magnac-Laval	150 €
Resto du Cœur	50 €
Comité de la Croix Rouge section Magnac-Laval	80 €
Fédération des Déportés de Limoges	50 €
F.N.A.C.A	80 €
Prévention Routière	100 €
Amicale des sapeurs pompiers de Magnac-Laval	200 €
Association des parents d'élèves de St Léger / Dompierre les Eglises	150 €
Club forme de Magnac-Laval	100 €
Association des parents d'élèves de Saint-Hilaire-la-Treille	50 €
Association JMF de Saint-Sulpice-les-Feuilles	100 €
Total	3 800 €

Vote des taux d'imposition 2018

Après avoir pris connaissance du produit attendu des impôts 2018, présenté par l'administration fiscale, Monsieur le Maire propose de ne pas changer le taux des 3 taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix POUR, émet un avis favorable à cette proposition.

Le taux des 3 taxes reste inchangé comme suit :

- Taxe d'habitation	:	7,62 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties	:	13,62 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	:	39,39 %

Nos associations

Kloreaufil

Le Yoga :



Les cours sont dispensés chaque lundi de 10h à 12h dans la salle des fêtes de Dompierre-Les-Eglises

Le Yoga pour qui ? pourquoi ?

Le yoga est accessible à tous. Que l'on soit jeune (même enfant), vieux, en forme ou pas, le yoga peut être pratiqué. Grâce à un principe simple : on ne force jamais. C'est la régularité de la pratique en elle-même et l'attention portée aux postures qui font progresser et non l'effort.

Le yoga est une pratique physique complète. On travaille en douceur le renforcement musculaire. On renforce sa souplesse, et plus particulièrement la souplesse de la colonne vertébrale, des poignets, du cou, pour une sensation de confort inédite. On fluidifie la respiration. Et enfin, lors des enchaînements, on entraîne son système cardiovasculaire. Le but, faire circuler l'énergie pour un meilleur équilibre.

Comment s'y mettre ?

Débuter seul n'est pas impossible mais on recommandera plutôt un cours, car le yoga est fait de mille détails qu'un débutant ne peut voir : l'attention au souffle, l'importance des temps de repos, l'alignement du corps, la juste intention. Il faut se laisser guider et gardez en tête que chacun trouvera dans le yoga des apports différents.

Reprise des cours de yoga à compter du lundi 10 septembre 2018 avec nos professeurs Florence Rochet et Vincent Malige.

La Marche :

Sortie chaque mercredi de 10h à 12h rdv Maison des Loisirs Place de l'Eglise Dompierre-Les-Eglises

La Marche, un bon exercice pour la santé. Elle libère, détend, stimule... Que des bienfaits pour notre corps.

"La marche est le meilleur remède pour l'homme." Faire de la marche, requinque le physique et le mental, à tous les âges de la vie ! Le cœur et ses vaisseaux en tirent un bénéfice durable, les os et les articulations aussi, l'état de santé général s'en trouve amélioré, la silhouette s'affine et l'humeur est au beau fixe...

La marche, un bon traitement pour prévenir le diabète et, pour les personnes diabétiques de type 2, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas besoin d'insuline, il a été prouvé que marcher permet de faire baisser le taux de glycémie. Elle permet aussi de réduire le taux de cholestérol.

La présidente, Marie-Paule Willems





Repas de Noël du Catherine's Corner Club

Comité des Fêtes

Le président, le bureau ainsi que tous les membres du comité des fêtes vous présentent tous leurs vœux pour l'année 2019.

Cette année 2018 a été bonne, en commençant par notre loto gourmand qui a eu lieu le lundi 2 avril et a amené de nombreux gourmands.

La pétanque de fin juin à début septembre a encore été bonne cette année avec une moyenne de 40 équipes. Nous remercions toutes les personnes qui sont venues.

La fête annuelle du 28 juillet avec la collaboration de la municipalité et des autres associations s'est bien passée. Cette année, nous avons fait venir le groupe de country de Panazol. Le vide-grenier a enregistré 30 exposants, et le concours de pêche de nombreux participants. En soirée, le repas a attiré environ 200 personnes. Un spectacle du groupe « Kbarré », puis un bal, suivi d'un très beau feu d'artifice offert par la municipalité, que nous remercions, ont clôturé la fête.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés pour cette journée.

Le 31 octobre, nous avons organisé un concours de belote qui, cette année malheureusement, n'a pas attiré beaucoup de personnes.

Le Président , Daniel Baige



Dates à retenir pour 2019 :

- loto : le lundi 22 avril
- concours de pétanque : du 28 juin au 6 septembre
- fête annuelle : le 27 juillet
- concours de belote : le mercredi 31 octobre
- réveillon de la St Sylvestre : le 31 décembre

Catherine's Corner Club Association

Nous sommes heureux de vous annoncer le bon fonctionnement de notre association qui vient de fêter ses 2 ans. Une bonne ambiance est toujours présente dans nos différentes manifestations.

Nous souhaitons encore cette année avoir plus de participants pour vivre ensemble d'agréables moments.

Le programme 2018 a été bien rempli et varié :

- Fête de la St Patrick
- Mariage du Prince
- Fête de la musique
- Demi-finale et finale de foot
- Balade au parc de la Haute-Touche
- Repas choucroute....

Pour l'année 2019 nous avons déjà programmé quelques dates :

- le 3 février, après-midi crêpes
- le 17 mars, 12 h, fête de la St Patrick (maison des loisirs) St Patrick day
- le 15 juin fête de la Musique (place de l'église)
- le 2 octobre, repas Basque (salle des Fêtes) Basque meal
- le 21 novembre Soirée Beaujolais (salle des fêtes)
- le 7 décembre fête de Noël pour les adhérents (salle des fêtes)

et encore d'autres dates sont en cours de préparation.

Notre AG, le 5 avril à 18h30, Maison des Loisirs, nous vous invitons à venir nous rencontrer pour nous connaître pour peut-être devenir adhérent et faire vos propositions.

Chaque lundi après-midi à 15h30, nous sommes à la maison des loisirs pour jouer (trivial pursuit Français-Anglais) et discuter autour d'un café ou thé. L'échange dans nos deux langues est toujours un bonheur et une découverte sympathique.

Je remercie les adhérents, le bureau et les membres actifs qui font que notre association est vivante et agréable.

Le bureau et moi-même souhaitons à tous les habitants de Dompierre et d'ailleurs une bonne année 2019.

ΩΩΩΩ

We are happy to announce the success of our association which is celebrating its 2nd birthday.

The 2018 programme was full and varied, including

- St Patrick day
- The Royal Wedding
- The Fête de la Musique...

For 2019 we already have the above dates.

On the 5th April at 18h30 in the Salle des Loisirs we will be holding our AGM. This is an opportunity to meet us perhaps become a member!!

Every Monday afternoon at 15h30 we meet in the Maison des Loisirs for a team game of Anglo/French trivial pursuit followed by a tea/coffee/cake, with light hearted Anglo/French discussion.

I would like to thank the members, the bureau and our active members who assure that our association is alive and fun.

The bureau and I wish all the inhabitants of Dompierre and elsewhere a happy 2019.

Catherine

Contact : cccassoc87@gmail.com / 06 59 31 12 95 / Lyn : gary.murphy@ornage.fr

Association Sourire d'Automne



La Présidente ainsi que tous les membres du bureau vous souhaitent leur meilleurs vœux pour l'année 2019.

Au cours de l'année 2018 : nous avons fait un voyage en Périgord en passant par Beynac, à 10 km de Sarlat, une très belle petite ville, construite sur des rochers, avec une visite en gabare sur la Dordogne, la rivière Espérance, au fil de l'eau. Le guide nous en a conté l'histoire. Fantastique!! Une belle promenade très ensoleillée!!

Puis nous sommes partis pour un petit village :

Mazerolles qui ne compte que 14 habitants!! là où un délicieux repas nous attendait l'après-midi. Nous avons fait une promenade en calèche, un moyen de transport original et très confortable, avec auvents amovibles. Au nombre de 5, d'un accès très facile, avec un marchepied pour monter



dedans, elle étaient tirées par des chevaux de trait. tout le monde a



donc pu faire la promenade, pendant une heure, sur un circuit de 4 km, magnifique! Certaines personnes du groupe ont pu devenir

pilote avec leur diplôme à l'arrivée, accompagné d'un copilote, avec 8 passagers à l'arrière. Bien sûr, il y avait un responsable qui nous suivait pour vérifier que tout se passait bien. Un circuit dans la campagne, avec un arrêt pour prendre des photos, où une boisson nous était offerte. Au retour de cette promenade, une dégustation de pâtisserie faite maison accompagnée d'un verre de Montbazillac et des pruneaux au chocolat qui nous attendaient. La journée étant finie, il fallait penser à revenir chez nous. Nous avons fait un petit arrêt sur la route pour offrir à tous nos adhérents un goûter avec une boisson pour finir la journée.

Au mois de septembre, nous n'avons rien fait, les transports étant devenus très chers.

25 novembre, un loto très réussi. La salle était pleine, les participants sont repartis contents.

9 décembre : repas de fin d'année

19 janvier 2019 aura lieu l'assemblée générale et la galette des rois.

La présidente, Madame Ploy

Pour 2019, dates à retenir : 10 avril : Ange Bleu à Bordeaux

Septembre : peut-être une sortie

24 novembre : loto

8 décembre : Repas de fin d'année.

Retenez bien toutes ces dates, si vous avez envie de nous rejoindre, vous serez accueilli de bon cœur.

Bonne année à tous

tel : 05 55 68 65 26



ACCA

Voici l'année 2018 terminée, il est l'heure de vous faire le compte-rendu de notre association. Tout d'abord, lors de notre assemblée générale, trois membres du conseil d'administration étaient renouvelables. Rousseau Michel, Bazin Gérard, Doucet Raymond, ce dernier n'a pas souhaité se représenter (merci à toi Raymond pour toutes ces années passées au bureau de l'ACCA). Pour le renouvellement, 6 candidats se sont présentés (signe de bonne entente) plus de sortants. Résultat du vote, sont élus : Rousseau Michel, Bazin Gérard et Bernard Ludovic (gendarme à Laurière et très actif aux manifestations de l'ACCA), nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre conseil d'administration.

Cette année, nous constatons une légère baisse de nos adhérents, 41 chasseurs. Donc, j'invite jeunes et moins jeunes à venir nous rejoindre : permis à 0€ toujours en vigueur. Vous serez les bienvenus dans notre équipe. Pour la chasse au petit gibier, nous avons effectué des lâchers de faisans et perdrix. La population de lièvre reste à mon avis encore insuffisante. C'est pour cela que nous allons organiser un comptage de nuit pour estimer le nombre d'animaux sur notre territoire (la population sera informée sur la date de l'intervention).

Pour les migrateurs, les bécasses ne se sont pas arrêtées sur notre région. Pour les palombes, il y a eu un beau passage fin décembre et janvier, ce qui a permis à certains chasseurs de se régaler. En revanche, pour le gros gibier et les nuisibles, nous chassons tous les samedis en battues organisées. Les chevreuils, population en hausse (30 bracelets), les sangliers, population assez importante. Il faut rester vigilant car aujourd'hui, les hardes de cette espèce sont de plus en plus courantes. Au cœur de la saison, nous sommes intervenus à plusieurs endroits (Champagnat/Les Fougères, Les Eures/Ayres) et avons compté plus de 20 animaux sortant de l'enceinte à chaque fois. Cette espèce est la bête noire pour les agriculteurs (dégâts prairies et céréales). Les troupeaux de vaches prennent peur la nuit lors du passage dans les enclos (vaches accidentées, veau patte cassée, etc...). C'est pour cela qu'il faut rester à l'écoute du monde agricole et des automobilistes pour réguler cette population. Nous

chassons cette espèce en très bonne coordination avec les agriculteurs et toutes les chasses gardées de notre commune (c'est bien, non ?). Pour les renards, les prélèvements sont toujours importants, tirs d'été, battues, chasses individuelles et piégeages. A cette occasion, je remercie Lamant Ludovic et Blondet Jordan, piégeurs agréés pour leur travail tout au long de l'année. Ras-le-bol!!

Une information supplémentaire que tout le monde doit savoir et qui me tient à cœur : Monsieur Frébourg nous accuse publiquement et par voie de presse et télévision à plusieurs reprises. Une zone de sécurité a été mise en place par Monsieur le Maire sous la pression du préfet autour du château de Dompierre-les-Eglises suite à la demande de Monsieur Frébourg. Cette zone a été mise en place à la sous-préfecture de Bellac en présence des autorités concernées : DDT, Mme la Sous-Préfet, M. le Maire de Dompierre et moi-même, et M. Frébourg, invité, mais non présent.

Nous respectons cette zone, mais quand il y a des problèmes de populations de sangliers et de renards, il faut bien faire quelque chose pour les habitants et les agriculteurs concernés. Je dois déclarer ces dégâts à la DDT qui, elle, se charge de réaliser des décantonements sur cette zone. Les autorisations sont alors validées par le Préfet qui fait intervenir un louvetier. L'ACCA n'est pas organisatrice de ces interventions et l'ensemble des chasseurs de Dompierre n'est pas responsable des actes qui se sont produits au château de Dompierre. Maintenant, laissons agir les autorités compétentes pour cette affaire.

Voici ce que la population doit savoir, je rajouterais que si les chasseurs n'étaient pas là à réguler certaines espèces, ce serait une catastrophe pour le monde agricole, les automobiles...

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour cette nouvelle année.

L'ensemble des chasseurs vous souhaite une très bonne année.

Philippe Marchadier



Le 02/02/2019
2 sangliers mâles de 77 et 85 kg.
L'équipe des chasseurs de Dompierre très efficace,
dans une superbe ambiance



Mathis (futur chasseur)
« un gamin vraiment heureux »



Le 29/12/2018
sanglier mâle 70 kg.



Le p'tit article pour les curieux!!

Reconnaître vipère et couleuvre

Les couleuvres, il en existe **plusieurs espèces différentes**, ne sont **pas venimeuses**. En Limousin, il est possible d'en rencontrer plusieurs espèces, dont les plus courantes sont la couleuvre helvétique (appelée à tort « couleuvre à collier »), la couleuvre verte et jaune, la couleuvre lisse, la couleuvre d'esculape ou en encore la couleuvre vipérine. La couleuvre préfère les lieux humides, tels que les mares, les bassins...

La couleuvre peut atteindre une bonne taille, entre 80 et 120 cm. Sa tête est plutôt arrondie dans la majorité des espèces, et possède 9 grandes écailles. L'œil a une pupille arrondie. Les couleuvres peuvent avoir des coloris assez variés, du gris au brun en passant par le vert. La queue de la couleuvre est longue et effilée.

Photo ci-contre : couleuvre helvétique



Les vipères sont des animaux plutôt discrets qui craignent l'homme. Elles sont **venimeuses** mais leur venin leur étant précieux, **elles mordent rarement**, et ne l'inoculent que dans 60% des cas. Il existe principalement **2 espèces présentes en Limousin**, la vipère aspic et la vipère péliade (plus rare).

La vipère atteint rarement 70 cm de long, sa tête est triangulaire et composée de petites écailles, avec un nez généralement proéminent. Son œil possède une pupille fendue verticalement (comme les chats). La queue de la vipère est courte et se rétrécit brutalement. Les vipères ont des coloris très variés.

Photo ci-contre : vipère aspic



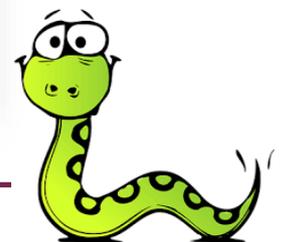
Focus sur la couleuvre vipérine

La couleuvre vipérine est souvent confondue avec une vipère à cause de sa couleur et de son comportement qui peut sembler agressif à son approche. Elle peut s'enrouler, s'aplatir et se mettre à siffler comme pourrait le faire la vipère. Mais elle est **complètement inoffensive** et possède néanmoins **toutes les caractéristiques morphologiques des couleuvres**.



Vipère

Couleuvre



Vipère ≠ couleuvre

	Couleuvre	Vipère
Tête	Arrondie avec de grosses écailles	Triangulaire avec de petites écailles
pupille	ronde	fendue
queue	Longue et effilée	Courte et rétrécie



Vipère

Couleuvre

Séance du 10 février 1918 :

L'an mil neuf cent dix-huit, le dix du mois de février à une heure du soir, le Conseil Municipal de Dompierre, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dardanne, Maire.

Etaient présents, Messieurs Dardanne, Lavoux, Caurat, Pagnat, et Genty, formant la majorité des membres en exercices.

Absents : Messieurs Morgat, Grelaud, mobilisés de Puybaudet, Guinard et Pagnat Jules. Monsieur Genty a été élu secrétaire.

N° 355 : Demande d'admission à l'assistance obligatoire aux vieillards infirmes et incurables. Le Conseil accorde une allocation mensuelle de 9frs 50 à partir du 9 mars 1918.

N°356 : Monsieur le Président, sur l'invitation de Monsieur le Préfet, prie le Conseil Municipal de bien vouloir augmenter en raison de la vie chère, l'allocation mensuelle des vieillards infirmes et incurables. Le conseil, de porter le taux mensuel à 12Fr. Il arrête en conséquence de 12Fr, pour l'assistance à domicile dans la commune.

N° 358 : Monsieur le Président invite son Conseil à voter une petite somme pour venir en aide aux pupilles de l'Assistance Publique du département qui combattent au front. Le Conseil vote une somme de dix francs et regrette vivement de ne pouvoir voter une somme plus importante, les ressources budgétaires de la commune ne le permettant pas.

N° 359 : Constitution d'une commission chargée de veiller au service du ravitaillement dans la commune. La liste des habitants est dressée, n'ayant ni grain, ni farine et achetant leur pain chez le boulanger.

N° 360 : Monsieur Quisserme Joseph, entrepreneur au Mas, demande la réparation des pompes de l'école, en remplacement de celles qui s'y trouvent, en conformité avec le devis de monsieur l'architecte.

N° 361 : Séance du 7 avril 1918. Monsieur le Président soumet au Conseil la circulaire préfectorale du 22 mars 1918 relative à l'application de la loi sur les foyers.

Séance ordinaire du 21 juillet 1918 - 7 heures du matin

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet au Conseil Municipal où la Chambre de Commerce de Paris émet le vœu qu'un nom de complément soit donné aux localités qui portent une dénomination identique de façon à se que toute confusion soit rendue impossible. Transmissions postales et télégraphiques et du tampon des marchandises. Le Conseil décide d'ajouter « les Eglises ». Désormais la commune serait « Dompierre les Eglises », dénomination d'ailleurs qui existait autrefois.

N° 368 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 1917.

N° 370 : Vote d'une imposition pour insuffisance de revenus, pour l'équilibre du budget de 1918.

N° 371 : Service vicinal, vote des ressources nécessaires pour 1919.

N° 372 : Monsieur le Président et son conseil, vu le mauvais état actuel des chemins vicinaux ordinaires de la commune, prient Monsieur le Préfet de bien vouloir faire le nécessaire auprès de l'autorité militaire pour qu'une équipe de 10 prisonniers allemands leur soit donnée pour l'entretien et la réparation de leurs chemins.

N° 373 : Vu la cherté de la vie, une augmentation mensuelle est attribuée aux familles nombreuses.

N° 377 : Lettre de Monsieur le Préfet dans laquelle Monsieur le Ministre de l'Intérieur invite le département à faire connaître parmi le matériel existant aux armées, les articles qui seraient susceptibles d'être achetés à la fin des hostilités. Le conseil fait connaître que des objets seraient susceptibles d'être achetés par des habitants de la commune.

Séance extraordinaire du 25 août 1918

N° 379 : Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil à prendre un charretier pour faire conduire de la pierre pour le grand besoin d'entretien des rues du bourg et des routes, en certains endroits qui deviennent dangereux pour la circulation du public.

Séance du 22 septembre 1918

N° 381 : : Monsieur le Maire soumet au Conseil une demande d'augmentation de salaire formulée par Mademoiselle Savaux Aline chargée du transport gratuit des dépêches télégraphiques qui sont actuellement très nombreuses.

Séance ordinaire du 24 novembre 1918

N° 383 : Listes des personnes admises à l'Assistance Médicale gratuite de 1919.

Infos diverses

LES ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE CETTE COLLECTE, et ne sont pas considérés comme encombrants :

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)

◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)

- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas dans les habitations, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

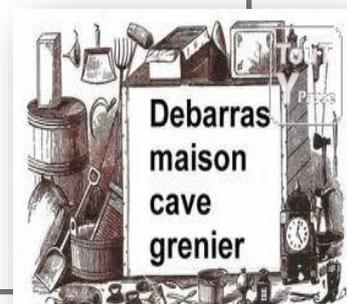
En cas d'oubli d'inscription, les encombrants ne seront pas collectés et la collecte sera reportée à la prochaine date.

Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 3 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

Collecte d'encombrants pour 2019

Inscription par fax ou par mail au 05 55 76 42 92 ou à maximum87@orange.fr ou à la mairie au 05 55 68 53 78.

- Mardi 12 février
- Mercredi 24 avril
- Jeudi 29 août
- Mercredi 11 décembre



RAPPEL !!!!

Information importante concernant l'assainissement collectif



Petit rappel: Veuillez faire attention à ne jeter aucune lingette ménagère (même biodégradable), changes hygiéniques, tampons... dans les toilettes. Ces produits causent des dégâts importants en provoquant des bouchons et obligent à faire des interventions intempestives par les services sur le réseau.



Recensement militaire

Nous vous rappelons que le recensement militaire est **obligatoire pour les filles comme pour les garçons.**

Le principe est simple : inscrivez vous à la mairie dans le mois qui suit votre 16ème anniversaire, muni(e) du livret de famille et de votre pièce d'identité. Si vous avez oublié, faites quand même la démarche. Elle est obligatoire! L'attestation de recensement qui vous sera délivrée est nécessaire pour :

- vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique et pour assister à la journée d'appel de préparation à la défense
- être automatiquement inscrit(e) sur les listes électorales dès 18 ans.

Service d'aide aux personnes âgées



Par le biais du service d'entraide, Alexandra transporte **gratuitement** des usagers bénéficiaires à **Magnac-Laval les 3 premiers mardis matins du mois**, et **Bellac ou la Souterraine le dernier mardi** pour y effectuer leurs achats, se rendre à des rendez-vous, faire des visites aux personnes hospitalisées...

Pour plus de renseignements ou inscription (le vendredi précédent chaque mardi), veuillez contacter la mairie au 05 55 68 53 78.

concours photo « objectif nature », 2ème édition

organisé par la municipalité

Photographiez un paysage nu de Dompierre (sans habitation)
et gagnez un séjour « nature » d'une valeur de 200€

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le règlement du concours, les renseignements et le bulletin d'inscription sur le site de la mairie

<http://www.dompierre-les-eglises.fr/>

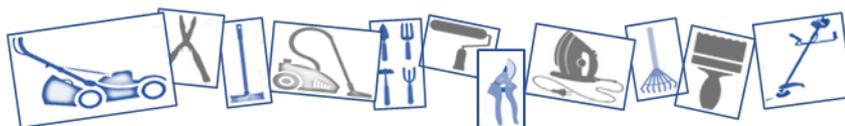
ou à la mairie au 05 55 68 53 78

L'inscription et le dépôt des photos devront être faits avant le
30/06/2019

Les résultats seront annoncés le jour de la fête locale, soit le 27/07/2019



ASSAT : 30 années d'existence à votre service au quotidien



Pour répondre aux besoins réguliers ou ponctuels (absence de salarié, surcroît d'activité, ...) des particuliers, des collectivités et des entreprises l'ASSAT propose ses services de mise à disposition de personnel sur la commune pour :

Ménage, Repassage, Aide aux courses, Aide à la cuisine etc ...

Entretien Espaces verts (tonte, Jardinage, Bêchage, Débroussaillage etc ...)

Soins aux animaux

Petits travaux de Bricolage dits Hommes toutes mains (fixation étagère, montage et démontage de meubles...)

Manœuvre Bâtiment, Manutentionnaire

Nettoyage de locaux

L'EI de la Gartempe quant à elle, propose ses interventions avec matériel ainsi qu'un devis gratuit concernant :

Entretien Espaces verts (tonte, débroussaillage, taille de haies, taille d'arbres, plantations ...)

Petits travaux de Bricolage

Petits travaux de Maçonnerie

Pose de clôture

Nettoyage Haute Pression

Déménagement, Débarras

L'ASSAT et L'EI de la GARTEMPE restent à votre écoute afin de répondre à vos besoins

au 05 55 76 13 40 ou au 07 78 05 13 06

www.assat87.fr

assat87@orange.fr

L'Office de Tourisme du Pays du Haut Limousin

L'Office de Tourisme : sa forme, ses missions.

Il est dans une situation un peu particulière, les Com-com du Haut-Limousin (Bellac), de la Basse-Marche (Le Dorat) et de Brame-Benaize (Cromac) ont fusionné pour former la Com-Com du Haut Limousin En Marche, ce qui induisait la fusion de ses trois offices de tourisme. Mais très opportunément, la décision a été prise de fusionner les 4 offices de tourisme du Pays du Haut Limousin, ce qui inclut l'office du tourisme Gartempe -Saint- Pardoux

Sous forme d'EPIC, l'Office de Tourisme du Pays du Haut Limousin couvre 51 communes du nord du département pour 7 lieux d'accueil et de conseil en séjours : Bellac : 05 55 68 12 79 Le Dorat : 05 55 60 76 81 Châteauponsac : 05 55 76 57 57 Magnac-Laval : 05 55 68 59 15 Mortemart (en juillet – août) Saint-Pardoux : 05 55 76 56 80 Saint-Sulpice-Les-Feuilles : 05 55 76 92 66.

Une équipe de 7 conseillères permanentes et plusieurs personnels saisonniers, encadrée par un directeur, sont au service des visiteurs et de la valorisation touristique du pays toute l'année.

Opérationnel depuis avril 2018, l'Office de Tourisme du Pays du Haut Limousin a pour mission d'accueillir et de conseiller le touriste en séjour sur le territoire et d'obtenir de nouvelles clientèles via la promotion et la mise en valeur des atouts du territoire.

Focus sur la fréquentation estivale et les activités 2018 de l'Office de Tourisme

La fréquentation en juillet et août sur les 7 pôles d'accueil touristiques. 11 249 visiteurs français et étrangers ont demandé des informations au guichet et via les autres médias (téléphone et mail). On constate une baisse de fréquentation dans les pôles d'accueil, tendance qui se vérifie à l'échelle de la Haute-Vienne et au niveau national. 80% des visiteurs sont originaires de la France, principalement en provenance d'Île de France, Poitou-Charentes et Pays de la Loire. 20 % des visiteurs sont étrangers, principalement en provenance de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de la Belgique.

La fréquentation du site web en juillet et août

11 245 visiteurs ont visité le site web de la destination pour préparer leur séjour en Haut Limousin. Cela

correspond à une augmentation de plus de 55 % de visiteurs par rapport à l'été 2017.

Fréquentation en accueil « hors les murs »

Les conseillers en séjours sont allés rencontrer les locaux et les touristes et ont renseigné 1 501 personnes sur 48 événements de mai à septembre. Quelques exemples d'accueil « hors les murs » réalisés par l'Office de Tourisme : la foire du Printemps aux Grands Chézeaux, la foire à l'Ail et au Melon et Estival à Blond, la foire artisanale au Dorat, le départ du Tour du Limousin, Randonnez-vous au lac de Saint-Pardoux, la Journée des vieux métiers à Montrol-Sénard, les Marchés de producteurs à Mondon....

La programmation « Visit O Lim »

Plus de 50 sorties et balades ont été accompagnées par l'Office de Tourisme pendant les vacances de Printemps, d'été et de la Toussaint sur 5 thématiques : patrimoine bâti, visites de ferme, découvertes de la nature, savoir-faire, randonnées accompagnées.

Le « pAss O Lim »

L'Office de Tourisme propose depuis 3 ans une carte promotionnelle permettant aux habitants et aux touristes de (re)découvrir des sites, activités et manifestations à prix réduits. Le pAss au prix unique de 5€ était disponible dans les pôles d'accueil de l'Office de Tourisme. En 2018, 31 partenaires participant à l'opération ont offert des réductions sur des prestations valables du 30 avril au 30 septembre . Le pAss a comptabilisé 132 ventes, dont 52 % auprès des habitants du Haut Limousin. Les ventes annuelles sont en constante augmentation depuis le lancement en 2016, ce qui confirme l'intérêt que suscite cette démarche.

Les Journées Européennes du Patrimoine 2018

Les 35^{èmes} Journées Européennes du Patrimoine se sont déroulées le samedi 15 et le dimanche 16 septembre 2018 sur le thème « L'art du partage ». L'Office de Tourisme du Pays du Haut Limousin a élaboré et diffusé le programme complet de l'ensemble des visites organisées par les 22 partenaires participants. Les visites, conférences, concerts, expositions, ateliers...

qui ont rythmé ces deux journées , ont enregistré Environ 4 500 visiteurs (soit presque 2 000 visiteurs de plus qu'en 2017).

Les expositions de l'été

L'Office de Tourisme du Pays du Haut Limousin a proposé deux expositions sur le pôle d'accueil de Bellac : « Les Créas de l'Areha », des œuvres réalisées par les Résidents de l'Association Areha de Bellac (Agir Pour la Reconnaissance et l'Epanouissement des personnes Handicapées Adultes) en collaboration avec l'artiste peintre Sandra Vanderlick, dont l'atelier est basé à Rancon. « Inspiration Haute – Vienne par Nassir » : photographies de sites emblématiques de la Haute-

Vienne où figure le Haut Limousin.

La Boutique sur les pôles d'accueil de Bellac (toute l'année) et de Saint-Pardoux (de mai à novembre) : véritable vitrine du savoir-faire local et du terroir, la boutique invite les touristes à découvrir les savoir-faire et les produits du pays, et à ramener à la maison quelques saveurs et souvenirs du Haut Limousin. Les deux « espaces boutique » mettent en valeur une vingtaine de producteurs et artisan d'art de l'ensemble du territoire.

Contact : Gaëlle Boissout - 05 55 68 12 79
gaelle.boissout@tourisme-hautlimousin.com

Les Rencontres de l'Immobilier des 1 & 2 juin 2019 :

Le Pays du Haut Limousin organise, en partenariat avec une vingtaine de communes du territoire, une nouvelle édition des « Rencontres de l'Immobilier ». Cette manifestation s'est tenue en 2018 au Dorat, elle se tiendra à Magnac-Laval en 2019, les 1er et 2 juin à l'Espace du Rocher de 10h à 18h.

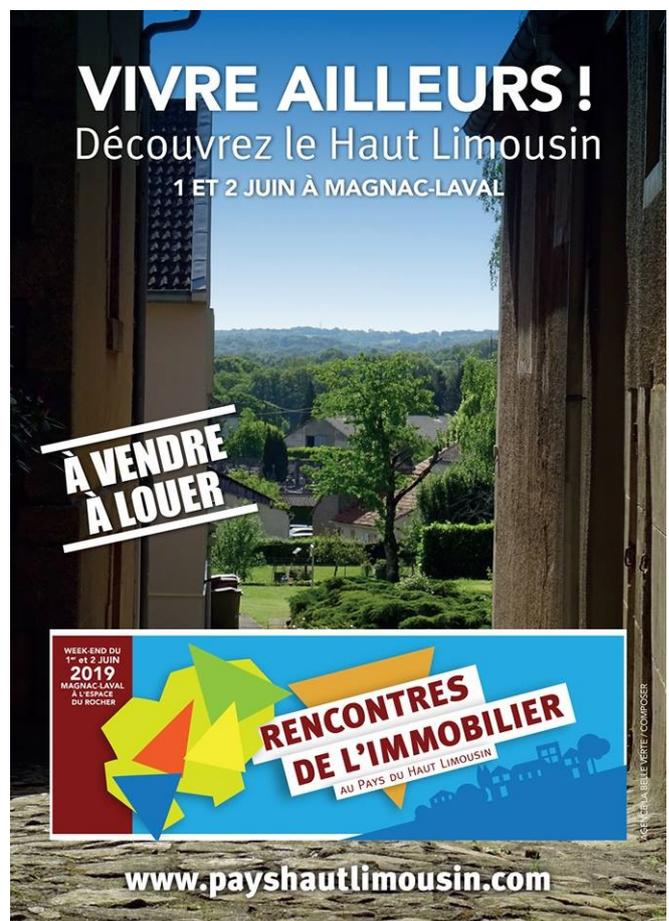
Ces journées ont pour but de rapprocher les propriétaires, les mandataires et les acheteurs/locataires à travers la promotion des biens de leur commune. L'objectif du Pays du Haut Limousin est de faire en sorte que de nouveaux arrivants s'installent sur notre territoire.

Les visiteurs seront accueillis par le Pays du Haut Limousin puis orientés vers la zone correspondant à leur recherche.

L'office de tourisme sera également présent pour assurer la promotion du territoire à travers des films, des visuels et des dépliants.

Lors de ces journées les visiteurs pourront aller visiter les biens de leurs choix avec les propriétaires ou les agences présents ce jour-là.

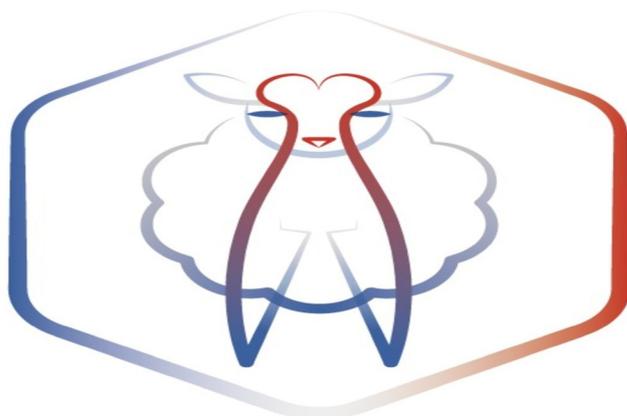
Les Rencontres de l'Immobilier, comme l'ont précédemment expérimenté 17 communes du territoire en 2018, ont pour objectif de recenser les biens disponibles sur les communes (à la vente, comme à la location), pour en faire la promotion et faciliter leur commercialisation. Cette action est construite en étroite collaboration avec les propriétaires des biens immobiliers, les structures en charge de leur gestion (agences immobilières, notaires...), ainsi que les partenaires bancaires. Le principe est de fournir lors de ces journées, un maximum d'informations techniques et financières aux potentiels acquéreurs en vue de les voir concrétiser leur installation en Haut Limousin.



CHAMPIONNAT DU MONDE DE TONTE DE MOUTONS

4 au 7 juillet 2019

Le Dorat (87)



40 nationalités
300 tondeurs
5000 moutons
50 000 visiteurs

GOLDEN SHEARS
WORLD SHEEP SHEARING AND WOOLHANDLING CHAMPIONSHIP
CHAMPIONNAT DU MONDE DE TONTE DE MOUTONS

FRANCE
2019

Vous informer et nous soutenir sur :
www.mondialdetonte-france2019.com

 asso.amtm@gmail.com



www.facebook.com/AMTM.LeDorat2019



[@AmtmLeDorat](https://twitter.com/AmtmLeDorat)



[amt_m_ledorat2019](https://www.instagram.com/amt_m_ledorat2019)

PROGRAMME...

Lundi 1^{er} Juillet 2019

Arrivée de délégations
Speed-shear à Limoges

Jeudi 4 Juillet 2019

Concours international
Cérémonie d'ouverture du mondial
Marché de producteurs de pays

Vendredi 5 Juillet 2019

Championnat de France
Concours international
Éliminatoires du mondial (round 1)
Soirée festive

Samedi 6 Juillet 2019

Éliminatoires du mondial (round 2)
Contest France-Espagne
Soirée festive

Dimanche 7 Juillet 2019

Éliminatoires du mondial (round 3)
Demi-finale et finale du Mondial
Cérémonie de clôture
Soirée festive



Association pour le Mondial de Tonte de Moutons - 2 rue de l'Écuire 87100 Le Dorat - imprimé par les Sais

...ANIMATIONS

Village laine et cuir : exposition, transformation...
Démonstrations des métiers de bouche
Démonstrations culinaires
Démonstrations de chiens de troupeaux
Présentation de races ovines et bovines
Chevaux
Bûcheronnage
Activités enfants

#fiersdenosracines
#mondialtontemoutons2019
#MadeForShearing



Unité Locale de la Croix – Rouge du canton de Magnac-Laval

Nul n'est besoin de vous présenter la **Croix -Rouge Française**, ses missions et diverses interventions tant en France que par le monde. Les actualités télévisées nous renseignent suffisamment de ses multiples interventions lors des très nombreuses tragédies écologiques, économiques ou conflits armés qui font la Une des informations quotidiennes.

Cependant, permettez juste un petit aperçu : (données Décembre 2016)

Président: le Professeur Jean-Jacques ELEDJAM

Chiffre d'affaire : 1, 307 milliard d' €

Présence et intervention dans 26 pays

59 056 bénévoles

17 422 salariés

573 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux

101 établissements de formation. C' est 12% de l'offre de formation pour les infirmier(e)s en France et 14% pour les aides soignant(e)s.

C' est aussi 1 114 372 heures d'intervention pour l'aide à domicile ...

Notre Unité Locale de Magnac-Laval n' est qu'un des derniers maillons qui compose cette énorme structure. Pour l'année en cours, ses principales actions ont été :

Aide à des familles en grande difficulté momentanée

Distribution de colis aux personnes du canton hospitalisées (Magnac, le Dorat, Bellac)

Participation à une animation récréative (danse) HIHL Magnac- Laval

Participation en soutien à l'organisation des lotos par le HIHL

Organisation d' une braderie qui a permis la collecte d' une modeste somme mais bien utile.

Le vestiaire très fourni rend aussi de grands services et est ouvert à tout le monde.

Une prochaine braderie sera organisée en fonction des possibilités (à voir avec le marché de Noël organisé par le Comité des fêtes) . Que toutes les personnes qui nous amènent des vêtements ou autres (chaussures, jouets, livres ...) en soient vivement remerciées.

L' Unité Locale est toujours à la recherche de bénévoles. Toute personne susceptible de donner un peu de son temps pour cette honorable cause serait fort bien accueillie.

Comme habituellement en cette fin d' année les membres de la Croix-Rouge sont allés à votre rencontre, vous solliciter pour la collecte de dons. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous leur avez prodigué et de votre participation même minime. Nous remercions également les communes qui nous soutiennent de par leur subvention .

Son budget année 2017 :

Dépenses: 1890 , 27 €

diverses prestations aux personnes âgées: 619, 60 €- salaire secrétariat (siège) : 268,45€ - frais comptables (siège + UL) : 142,22 € - divers frais de publicité et communication: 380 € - aide à des familles : 200 € - assurance : 280 € .

Recettes: 2432,92 €

subventions des communes : 210 € - collecte des dons (cartes) : 2186 € - divers : 36, 92 €.

Résultat : 542, 65 €

le bureau

4G et TNT :

Le déploiement de la 4G pour les réseaux de téléphonie mobile peut interférer avec la réception de la TNT.

L'ANFR met donc en place une plateforme d'assistance : assistance.recevoirlatnt.fr ou le numéro **0970 818 818** qui est à votre disposition en cas de perturbation de la réception de la TNT. L'ANFR vérifiera que la perturbation est bien occasionnée par l'allumage d'un site 4G dans la bande des 700MHz et, dans ce cas, des mesures nécessaires seront prises en charge gratuitement par les opérateurs téléphoniques pour apporter une réponse rapide et mettre un terme aux dysfonctionnements constatés.

Le Syndicat Énergies Haute-Vienne vous invite à la vigilance sur des démarchages abusifs



Démarchages abusifs : que faire ?

De vrais enjeux, de beaux projets... et parfois un filon pour quelques entreprises avides : comment trier le bon grain de l'ivraie ?

Alerté par plusieurs maires et secrétariats de mairie, le SEHV appelle à la vigilance les élus de Haute-Vienne et leurs administrés sur les mauvaises pratiques de certains démarcheurs qui profitent de ce secteur porteur et l'entachent.

Ces pratiques ne doivent pas décourager vos projets.

Des structures de service public sont là pour vous accompagner dans vos démarches et recherches pour des réalisations de maîtrise de l'énergie ou d'énergie renouvelable ou de récupération.

Les particuliers peuvent s'adresser aux espaces info-énergie : découvrez votre interlocuteur en Nouvelle-Aquitaine sur www.eie-na.org

Les collectivités de Haute-Vienne peuvent s'adresser au SEHV. La cellule ESP87 accompagne aujourd'hui 118 collectivités dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables.

Nos conseils :

Quel que soit le sujet (achat de panneaux photovoltaïques ou de chauffe-eau thermo-dynamique, de travaux de rénovation énergétique...) et quel que soit le mode de démarchage (par téléphone, par mail ou à domicile), voici quelques conseils clés :

1/ Votre signature vous engage : prenez le temps de lire ce que vous signez, de vous renseigner et de comparer. Vous n'êtes pas tenu de signer en direct.

2/ Vérifiez la date de signature du contrat

3/ Vous avez le droit de vous rétracter. Le délai est de 14 jours après signature du contrat. Le démarcheur à domicile doit vous remettre un formulaire de rétractation. Vous n'avez pas à justifier votre rétractation.



Des spécialistes répondent à vos questions :

L'institut national de la consommation (INC) et la confédération nationale du logement (CNL) ont publié une vidéo-reportage sur une enquête de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes (la DGCCRF) : <https://www.inc-conso.fr/content/energies-renouvelables-attention-aux-demarchages-abusifs-avec-la-cnl#>

Le Médiateur de l'énergie a également publié une fiche pratique intitulée : « Quels sont mes droits en cas de démarchage et de vente à distance ? » <https://www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Reclamations-et-litiges/Quels-sont-mes-droits-en-cas-de-demarchage-et-de-vente-a-distance>.

N'hésitez pas à vous renseigner : des structures de service public spécialisées peuvent vous accompagner



Le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) a été créé en 1955 sous le nom de SDE (syndicat départemental d'électricité). Il est actuellement présidé par Georges Dargentolle, Maire de Saint-Maurice-les-Brousses. 214 collectivités y sont représentées par 67 élus. Il couvre une population de 250 370 habitants. Il emploie 39 agents et génère environ 300 emplois dans les entreprises locales de travaux publics. En 2017, il a conduit 228 chantiers sur les réseaux électriques de Haute-Vienne (54 km de réseaux déposés, 83 km de réseaux créés). Son budget d'investissement est de 14,2 millions d'euros. Il provient notamment de taxes et contributions sur les consommations d'électricité. Le SEHV gère également 35 894 foyers d'éclairage public pour 137 collectivités. Engagé dès 2006 dans la responsabilité énergétique, il est aujourd'hui coordonnateur de l'action des collectivités pour une transition énergétique locale réussie. 118 collectivités bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans ce domaine.

[Plus d'informations sur www.sehv.fr](http://www.sehv.fr)

L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires :** contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- **Accession à la propriété :** prêts, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement...
- **Copropriété :** assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux ...
- **Relations de voisinage :** nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme :** permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière :** investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...

Amélioration de l'habitat : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, d'Action Logement, ...

ADIL 87

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 10 89 89

Horaires : du lundi au vendredi

9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

Des permanences ont lieu près de chez vous : Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

Jeunes de 16 à 25 ans...

La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute Vienne sur **4 antennes** (Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac) et **16 Permanences**.

Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle...venez nous rencontrer !

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales.

Sa forme ? Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant si besoin, la Garantie Jeune et  une allocation mensuelle.

Un Conseiller Mission Locale sera votre interlocuteur et vous proposera, des conseils personnalisés, des **ateliers collectifs**, **l'accès à des formations, des rencontres avec des employeurs**, des stages en entreprise et un **appui pour négocier votre futur emploi**.

Vous bénéficierez aussi de son **aide** dans votre recherche de **logement**, votre accès à la **mobilité** (location de scooters et de voiture, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), **l'accès à vos droits dans le domaine de la santé**, et à un **réseau pour la vie quotidienne** (sport, loisirs, culture)...



Mission Locale Rurale de la Haute Vienne Antenne de BELLAC

du lundi au jeudi 9h-12h / 14h-17h et le vendredi de 9h-12h / 14h – 16h

Pour convenir d'un rendez-vous: Contacter la Mission Locale Rurale au

☎ 05.55.68.87.54

🌐 <https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/> 👍 <https://www.facebook.com/mlrhv87/>

Jeunes, Entreprises et Collectivités...

La Mission Locale Rurale vous accompagne vers l'Emploi ...

Une Equipe pour **REPONDRE** au mieux à vos besoins :

- La Mission Locale met à votre service les compétences et l'expérience d'une **équipe pluridisciplinaire**.
- Un Relais Emploi et des conseillers référents seront **vos interlocuteurs privilégiés**.
- Une offre de services **gratuite**.

Un **APPUI** au recrutement : Préparation, Mise en œuvre et Accompagnement.

- **Identifier** et analyser des profils de postes.
- **Diffuser votre offre** selon les critères choisis.
- Pré sélectionner des candidatures et/ou **proposer des candidats**.
- **Aider à la décision** du choix du contrat de travail.
 - Information et présentation des différentes mesures et contrats existants :
Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, soutien au recrutement ...
- Définir des missions pour un engagement **Service Civique** et rechercher des candidats.
- Organiser une **période de stage**, préalablement à l'embauche.
- Rechercher une **formation adaptée** au jeune et à l'entreprise.
- Un **suivi renforcé** pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

Favoriser la **RENCONTRE** des Jeunes et des Entreprises :

- **Promouvoir les métiers et secteurs** à travers des visites d'entreprises et des enquêtes métiers.
- Participer à des Simulations d'entretien d'embauche : **Job Dating** Jeunes et entreprises.
- Mettre en place une **immersion en entreprise** afin de découvrir le candidat dans votre environnement de travail...
- **Parrainer un groupe de jeunes ou un jeune**, pour épauler leurs démarches, transmettre vos connaissances du monde professionnel et partager votre réseau.

Contacts et Informations employeurs au ☎ 05.55.70.45.74

Tarifs 2019

Salle communale :

Période	Tarifs en € habitants de la commune	Tarifs en € habitants hors commune	Tarifs en € pour les associations municipales locales
Tarif été (1er mai/ 31 octobre)	100	150	GRATUIT
Tarif hiver (1er novembre/ 30 avril)	150	200	
Tarif vin d'honneur	50	80	
Caution	Une caution de 300 € et une attestation d'assurance sont demandées à la remise des clés		

Cantine :

Repas enfant	1.90 €
Repas adulte (personnel et enseignants)	3.80 €

Garderie :

matin	1 €
soir	1 €

Cimetière :

m ²	25€
Cave-urne Colombarium	450 €

Gîte rural , tarif nuitée : 60 €

Tarifs semaine,	Du 24 juillet au 21 août	360,00
« « Haute saison	Du 03 juillet au 24 juillet Du 21 août au 28 août	300,00
« « Moyenne saison	Du 03 avril au 03 juillet Du 28 août au 25 septembre vacances Toussaint et Noël	200,00
« « Basse saison	Autres périodes + vacances de février	180,00
Week-end	Du vendredi soir (à partir de 16h) au dimanche soir (jusqu'à 16h)	120,00

Camping « Le Dompierre »

	Tarifs en €
Adulte	2,00
Enfant de 4 à 14 ans	1,00
Tous véhicules (V.L, moto)	2,00
Caravane	2,00
Camping-car	2,00
Tente	1,00
Branchement caravane	3,00
Garage mort, saison forfait	30,00
Garage mort, hors saison, forfait mensuel	15,00
Borne camping car	5,00

Pêche :

carte	Tarifs en €
Demi-journée	3.00
journée	5.00
Carte saison	40.00
Gratuit pour les -12 ans et pour les enfants de la commune (sous condition que les + jeunes soient accompagnés d'un adulte)	

Adresses et Numéros utiles

<u>S.A.M.U.</u>	15
<u>Sapeurs Pompiers de Magnac-Laval</u>	18
<u>Gendarmerie de Magnac-Laval</u>	17 ou 05.55.68.51.24
<u>C.H.R.U.</u>	05.55.05.55.55
<u>Hôpital de Magnac-Laval</u>	05.55.60.52.00
<u>Centre Antipoison de Bordeaux</u>	05.56.96.40.80
<u>Mairie</u> Ouverture : du mardi au samedi matin de 8h00 à 12h00 Fermeture : au public tous les après-midis et tous les lundis Tel : 05.55.68.53.78 Fax : 05.55.68.54.13 Email : mairie.dompierreleseglises@wanadoo.fr Site : www.dompierre-les-eglises.fr	<u>Agence Postale Communale</u> Ouverture : du mardi au samedi Tous les matins de 9h00 à 12h00 Fermeture le lundi toute la journée 05.55.68.55.46
<u>S.A.U.R. (Service des eaux)</u> 05.87.23.10.00 service clients du lundi au vendredi 8 h à 19 h 05.87.23.10.01 24h/24 & 7j/7	<u>Service Taxi Car</u> Madame ROUSSEAU Françoise Saint Hilaire la Treille 05.55.76.85.75
<u>Trésor Public de Magnac-Laval</u> Ouvert : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 le vendredi de 8h à 12h fermé l'après-midi 05.55.68.53.48	<u>E.D.F.</u> Dépannages réseaux électricité 09.726.750.87
<u>Sous-préfecture de Bellac</u> 8, rue Lamartine 87300 BELLAC 05.55.60.92.50 Horaires d'ouverture au public de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 du lundi au vendredi	<u>Assistant Social</u> David Grand Permanences Antenne de Magnac-Laval 22, rue Camille Grellier 87190 MAGNAC LAVAL 05.55.60.11.10 MERCREDI de 9h30 à 12h VENDREDI de 9 h30 à 12 h sur rendez-vous uniquement.
<u>Vacances Haute-Vienne réservation</u> Maison Régionale du Tourisme 30, cours Gay Lussac CS 50095 87003 LIMOGES Cedex 1 05 55 79 72 63 Mail : www.reservation@vacances haute-vienne.com	<u>A.F.P.A.R (Association en faveur des personnes âgées et retraitées)</u> 05 55 60 51 42 : Fax 05 55 68 69 73 Horaires : LUNDI : 8H00-12H00 et 13H15-14H45 MARDI : 14H00 - 17H00 MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 14H00-16H00